



Votants : 80  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 4 décembre 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 15 décembre 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2015

### HABITAT – PLH 2016-2021 - DEMARCHE POUR L'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jérôme BALOGE, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Christine HYPEAU, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Rabah LAICHOUR à Jean-Martial FREDON, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, René PACAULT à Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Jean-Claude FRADIN, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

#### **Titulaires absents :**

Amaury BREUILLE, Marcel MOINARD

#### **Titulaires absents excusés :**

Thierry BEAUFILS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20151214-c60-12-2015-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2015  
Date de réception préfecture : 21/12/2015

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2015**

#### **HABITAT – PLH 2016-2021 - DEMARCHE POUR L'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibérations du 16 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a :

- Adopté son PLH (Programme Local de l'Habitat) pour la période 2016-2021, inscrit dans une perspective 2030, au vu de l'avis des 45 communes membres et des services de l'Etat,
- Décidé de mettre en place et d'installer la CIL (Conférence intercommunale du logement), conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A ce titre, la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, prévoit dans son Titre III relatif à la « Réforme des procédures de demande d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité », l'élaboration d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), afin :

- D'améliorer l'information du demandeur de logement social et de simplifier ses démarches,
- Donner une plus grande place à la CAN dans la gestion du logement social et des attributions sur son territoire.

1/ La situation de la demande sociale sur le territoire de la CAN

Membre partenaire de l'AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la DEmande) de Poitou-Charentes depuis 2011, la CAN dispose donc déjà :

- D'un fichier partagé de la demande de logement social, géré par cette association à partir du logiciel « Imhoweb », qui permet ainsi à chaque demandeur d'avoir accès à l'ensemble du parc locatif public quel que soit le lieu de dépôt de sa demande, d'avoir des règles de suivi et de gestion de la demande sociale acceptées par tous les bailleurs sociaux du territoire garantissant des possibilités de parcours résidentiels et de vie équivalentes pour tous,
- De cinq lieux de dépôt de la demande et de leur suivi statistique, aux sièges des trois bailleurs sociaux à Niort (SA HLM 79, Habitat Sud Deux-Sèvres et SEMIE Niort), du 1 % Collecteur (CIL SOLENDI) et de la DDT des Deux-Sèvres,
- D'une application internet mise en place par l'AFIPADE permettant un dépôt de dossier « dématérialisé »,
- D'un accès statistique en continu aux données sur la demande.

## 2/ Les objectifs du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Sur la base de cette adhésion à l'AFIPADE, de la situation actuelle et conformément à l'article R.441-2-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce Plan est établi pour une durée de six ans pour :

- Définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes locatives sociales et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales,
- Prévoir les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social, ainsi que les fonctions assurées par l'actuel dispositif de gestion partagée de la demande,
- Préciser les mesures qui nécessitent des Conventions d'application avec chacun des acteurs concernés, dont au moins celle relative à l'Accord Collectif.

## 3/ Les modalités d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

La procédure d'élaboration du Plan, qui sera réalisée avec les partenaires institutionnels et associatifs concernés du territoire, comprend différentes étapes :

- Dans un délai de trois mois à compter de la présente délibération, le Préfet de Département transmet à la CAN l'ensemble des informations nécessaires à son élaboration, ainsi que les éventuelles propositions sur son contenu, tout comme les communes et les bailleurs sociaux,
- Le projet de Plan est adopté par délibération du Conseil d'Agglomération après avis des 45 communes membres de la CAN et de la Conférence intercommunale du logement dans un délai de deux mois (ou à défaut, de chacune des personnes morales mentionnées à l'article L 441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation),
- Le projet de Plan est par ailleurs transmis au Préfet de Département qui peut demander, dans un délai de deux mois suivant sa saisine (CCH article L 441-2-8) des modifications pour répondre aux objectifs fixés lors du lancement de son élaboration,

## 4/ Le contenu du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Le Plan de gestion partenarial comporte trois volets :

- Un volet « Accueil et information des demandeurs » avec :
  - La définition d'un contenu réglementaire minimum comprenant en amont, des données sur l'offre présente dans le territoire et sur sa disponibilité et en aval, une information sur le traitement de la demande du candidat et sur son degré d'avancement,
  - Les modalités de cette information avec l'organisation d'un service d'accueil et d'information.
- Un volet « Gestion partagée de la demande » avec :
  - La possibilité pour le demandeur de faire enregistrer sa demande en un seul exemplaire transmis et traité par l'ensemble des logeurs du secteur demandé,
  - La définition d'orientations communes d'attribution débattues sous la responsabilité de la CAN dans le cadre de son PLH, avec notamment des indications sur le traitement des demandes prioritaires ou spécifiques (personnes âgées ou handicapées), des mutations et sur les choix de localisation offerts aux demandeurs (principe de la localisation choisie).
- Un volet « Suivi des ménages en difficultés » avec comme objectif, une organisation collective des réponses à apporter aux besoins en logements ou relogements des ménages en grandes difficultés.

## 5/ Les modalités de suivi du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20151214-c60-12-2015-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2015  
Date de réception préfecture : 21/12/2015

Ce Plan fait l'objet :

- D'un bilan annuel et triennal après avis de la CIL. Au vu de ces bilans, une révision peut être envisagée dans les mêmes conditions que celles relatives à son élaboration,
- D'une évaluation six mois avant sa fin, nécessaire à l'élaboration d'un nouveau Plan.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider du lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à mobiliser et associer les personnes morales et/ou les structures concernées (dont les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'AROSH Poitou-Charentes et l'AFIPADE, le Conseil Départemental, les communes, ...) à cette démarche,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 80  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**